

**BIEKERECH**

6, Dikrecherstrooss
L-8523 Biekerech
www.beckerich.lu
info@beckerich.lu
Tél.: (352) 23 62 21 - 1
Fax: (352) 23 62 91 62

Extrait du REGISTRE AUX DELIBERATIONS du Conseil Communal de BECKERICH

Séance publique du 23 octobre 2024

Date de l'annonce publique de la séance.....17.10.2024

Date de la convocation des conseillers17.10.2024

Présents : MM. Lagoda Thierry, bourgmestre ; Loutsch Claude et Wampach Patrick, échevins;
MM. Bohler David, Boonen Severin, Fassbinder Marco, Klein Laurent, Mmes
Ruppert Nadine et Schmartz Mickels, conseillers;
Mme Kellen Martine, secrétaire communal;

Absents : excusé-e-snéant
sans motifnéant

Point de l'ordre du jour: **2**

Objet: **Prix d'achat du bois destiné à être incinéré dans la centrale de chauffage communale pour l'exercice 2025**

Le Conseil communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Considérant qu'il s'impose de fixer le prix d'achat du bois destiné à être incinéré dans la centrale de chauffage urbain pour l'exercice 2025 - tel qu'il est stipulé à l'article intitulé «Paiements en nature» des contrats de fourniture de chaleur signée entre le collège échevinal et les propriétaires des immeubles raccordés au réseau de chaleur communal;

Revu sa délibération du 23 octobre 2023 concernant la fixation du prix d'achat du bois pour l'exercice 2024;

Considérant que pour l'exercice 2024, aucune dépense au n'a été comptabilisée sur l'article budgétaire 3/423/603110/99002 provenant de l'achat de bois par des tiers;

Tenant compte de la proposition de notre service technique en concertation avec notre préposé forestier Monsieur Thierry Hollerich de maintenir le prix d'achat du bois pour l'exercice - le bois amené à la centrale de chauffage par des tiers étant généralement d'une qualité moindre, le bois de meilleure qualité étant vendu par des particuliers à d'autres fins que le brûlage pour en tirer un meilleur profit;

Après délibération conforme, procédant par vote à main levée,

u n a n i m e m e n t d é c i d e

de maintenir pour l'exercice 2025 le prix d'achat du bois fourni par des tiers et destiné à être incinéré dans notre centrale de combustion à copeaux de bois, comme suit :

- a) bois de feuillus (chêne, hêtre, charme et autres).....38,00 Euros/tonne + TVA
- b) bois de résineux (épicéas, douglas, pins et autres).....38,00 Euros/tonne + TVA

Les propriétaires ayant certifié leurs forêts selon les normes FSC & PEFC, touchent un supplément de 3,50 Euros/tonne + TVA;

Le diamètre des bois ne peut pas dépasser 80 cm et le fin bout, qui doit être exempt de branches, ne peut être inférieur à 7 cm - le bois doit être sain, c'est-à-dire pas de récolte datant de plus d'une année et pas de bois de sciage;

Le transport des bois vers le site de la centrale de chauffage incombe au vendeur.

Charge le collège échevinal de procéder à la publication de la présente décision



Klima-Bündnis
Lëtzebuerg



DORFERNEUERUNGSPREIS
1996

conformément à la procédure prévue pour les règlements communaux, définie par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Fait et délibéré à Beckerich, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Beckerich, 25 octobre 2024

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

